



Réf: A02111 INSECTICIDE POLYVALENT 500CC KING

Permet de détruire tous les insectes volants et rampants.

- ✓ **Eco-actif**
- ✓ **Barrière anti-insectes**
- ✓ **Sans odeur**



011661 - Colis de 12 pulvérisateurs de 500ml

APPLICATION

Émulsion insecticide pour insectes volants et rampants. Détruit tous les insectes volants et rampants : mouches, guêpes, mites, moustiques, acariens, cafards, puces, poux, tiques, chenilles, araignées, blattes, fourmis, punaises de lit, etc. (Ne pas traiter les nids de guêpes et de frelons)

Usage intérieur (couloirs, placards, fenêtres, literies, etc.) et extérieur (allée, terrasse, etc.)

Barrière anti insectes à action curative et préventive:

Action curative: effet «choc», mortalité totale des insectes après un temps de contact de 5 minutes minimum avec le produit.

Action préventive: rémanence de 4 à 6 semaines. Évite la formation des nids, les endroits traités restent protégés contre de nouvelles colonisations d'insectes.

Traitement à répéter toutes les 4 à 6 semaines.

Sans odeur - Longue rémanence. Sans danger pour l'environnement (sauf milieu aquatique).

N'agresse pas les supports traités.

LIEUX D'UTILISATION

- Entreprises de propreté
- Collectivités
- Professionnels de la désinsectisation
- Hôtellerie, campings
- Centres de loisirs

MODE D'EMPLOI

Produit prêt à l'emploi, en solution aqueuse.

Un flacon de 500ml équivaut à 27m² de traitement.

Évacuer les animaux domestiques et les aquariums. Bien agiter avant l'emploi. Vaporiser sur les lieux de passage des insectes : canalisations, orifices, plinthes, etc. Pour les rampants, utiliser la position "Jet".

Pour le traitement des moquettes, laisser agir pendant 3 ou 4 heures puis appliquer un shampoing par la méthode d'injection extraction. Ne pas traiter directement les nids de guêpes et de frelons. Craint le gel.

CONDITIONNEMENT

Unité de conditionnement (U.C) : Flacon polyéthylène, non polluant à l'incinération.

Unité de vente (U.V) : Carton de 12 unités

Volume net : 500CC

Palettisation: 792 unités – 66 cartons

LEGISLATION

USAGE GRAND PUBLIC ET PROFESSIONNEL. TP18. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable, notamment dans les lieux fréquentés par le grand public. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et pour l'environnement. Utiliser les biocides avec précautions. Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit. Dangereux. Respecter les précautions d'emploi. Consultez la fiche de données de sécurité (FDS), disponible sur simple demande. Nos fiches techniques ont été réalisées dans l'état actuel de nos connaissances certains éléments sont susceptibles d'être modifiés. Nos fiches techniques ont été réalisées dans l'état actuel de nos connaissances certains éléments sont susceptibles d'être modifiés. Photo non contractuelle. 11/07/2019 Indice 3.1